



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 056-200008696-20241219-DEL_202422-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du
18 décembre 2024

DEL_202422

Objet de la Délibération

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2024

Suite à la convocation en date du 10 décembre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence d'André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

En visioconférence : Aurélie MARTORELL et Gaëlle LE STRADIC

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Anne JEHANNO donne pouvoir à Stéphane LOHEZIC

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Sophie PALANT-LE-HEGARAT

Absent :

Laurent DUVAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 056-200008696-20241219-DEL_202422-DE

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE

DU 18 DECEMBRE 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2024

Un exemplaire du procès-verbal de la réunion du comité syndical du Haras d'Hennebont du 22 octobre 2024 a été transmis à chaque membre du comité à l'appui de la convocation.

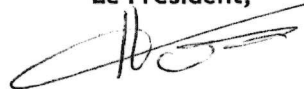
LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L2121-15,

Article unique : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du Haras d'Hennebont du 22 octobre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU
HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

Séance du mardi 22 octobre 2024

PROCES-VERBAL

Suite à la convocation en date du 14 octobre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 22 octobre 2024 à 17 h 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence d'André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Aurélie MARTORELL, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL,
Sophie PALANT-LE-HEGARAT, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Anne JEHANNO donne pouvoir à Stéphane LOHEZIC

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Gaëlle LE STRADIC

Le Président en ouverture de la séance propose les dates pour les prochaines réunions du comité du syndicat mixte : le mercredi 18 décembre pour le Débat d'Orientations Budgétaires et le mardi 11 février 2025 pour le vote du Budget 2025. Il ajoute que le Rapport Définitif de la Chambre Régional des Comptes sera présenté et délibéré en séance aussitôt qu'il aura été rendu.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 JUILLET 2024

Un exemplaire du procès-verbal de la réunion du comité syndical du Haras d'Hennebont du 2 juillet 2024 a été transmis à chaque membre du comité à l'appui de la convocation.

LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L2121-15,

Article unique : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du Haras d'Hennebont du 2 juillet 2024.

Fabrice LEBRETON n'était pas présent à la réunion du Comité Syndical du 2 juillet 2024 et souhaite s'abstenir.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 7 voix pour et une abstention
Abstention : Fabrice LEBRETON

2 - DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT - COMPTE-RENDU

Par délibérations en dates des 12 novembre 2020, 14 décembre 2022 et 10 octobre 2023, le Syndicat Mixte a délégué une partie de ses pouvoirs au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales et des statuts du Syndicat Mixte.

Les actes pris dans le cadre de cette délégation sont les suivants :

OCCUPATION

- Convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec Lorient Agglomération - Avenant n° 1

MARCHES PUBLICS (voir tableaux annexés)

Jean-Marc BEAUMIER indique que dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie au Président par le Comité Syndical, le Président est amené à prendre un certain nombre de décisions dont un compte-rendu doit être fait à chaque séance. Il informe que le Président a conclu un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de restauration de l'Ecurie 7 pour une prestation portant sur l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) confiée au cabinet ARP'Architecture. Il précise que ce cabinet « Atelier ArP' - Architecture et Patrimoine » situé à Nantes est spécialisé dans le patrimoine et accompagne le Syndicat mixte depuis le début du projet.

LE PRESIDENT souligne que le montant de cet avenant est de 55 734,04 €.

Claudine CORPART demande si l'écurie sera fermée pendant toute la durée des travaux.

Jean-Marc BEAUMIER répond que les travaux seront phasés. Le chantier opère de mi-octobre à début mars afin de garder l'écurie sur les périodes de concours pour en préserver le chiffre d'affaires qui est d'environ 50 K€.

Jean-Marc BEAUMIER ajoute que le Président a signé également un marché pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, l'ancien étant déclaré épave.

Stéphane LOHEZIC demande si les entreprises qui interviennent sur le chantier de l'écurie ont été choisies librement ou bien choisies sur une liste imposée par les bâtiments de France.

Jean-Marc BEAUMIER répond que c'est le cabinet d'architecture, maître d'œuvre, qui, après analyse des offres présentées par les candidats, a proposé de retenir les entreprises dont les offres étaient les mieux disantes au regard des critères préalablement définis.

LE PRESIDENT confirme qu'un appel d'offre ouvert a été organisé.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération du 12 novembre 2020 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2022 ;

Vu la délibération du 10 octobre 2023 ;

Article unique : **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Comité.

3 - ECURIE 7 - APPROBATION DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont veille depuis 2007 à la gestion et à l'entretien du patrimoine du site. Un audit et un plan d'actions a permis d'identifier les priorités et d'engager les travaux de mise en sécurité, de réfection et d'amélioration.

Construite en 1901, l'écurie 7 a la particularité d'avoir les portes des boxes directement ouvertes vers l'extérieur. Occupée jusqu'en 2020 pour des activités de centre équestre et d'écuries de propriétaires, cette écurie compte 36 boxes, donc 4 aménagés en sellerie.

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont souhaite engager des travaux de restauration sur ce bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Le programme général de l'opération envisagée consiste en la restauration à l'identique du bâtiment (avec l'accompagnement des monuments historiques), en essayant de retrouver les matériaux d'origine lorsqu'ils ont disparu. Ce bâtiment utilisé constamment pour accueillir les chevaux de concours est dans un état de vétusté avancé ce qui rend aujourd'hui nécessaire cette opération qui peut se résumer comme suit :

- Réfection de la couverture et des lucarnes : couverture en ardoises posées au clou sur voligeage, y compris gouttières et descentes d'eaux pluviales en zinc et raccordement sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales existant,
- Réfection des charpentes en bois,
- Réfection des ravalements des façades et des pignons,
- Réfection des enduits intérieurs des boxes,
- Rénovation des plafonds intérieurs des boxes,
- Rénovation des cloisons intérieures des boxes,
- Restauration des menuiseries extérieures,

- Remplacement des éclairages des boxes,
- Remplacement du système d'alimentation d'eau potable des abreuvoirs,
- Implantation de systèmes de détection et protection autonomes contre l'incendie (caractère innovant du projet).

Au-delà de la sauvegarde du patrimoine, ce projet contribue à structurer la filière cheval en Bretagne mais également il contribue au développement de l'économie équestre en accueillant de nombreux événements et concours équestres.

Ce sont 8 000 cavaliers qui participent chaque année à un concours au Haras et environ 30 000 spectateurs qui assistent à ces événements. Cette activité est donc génératrice d'un chiffre d'affaire qui contribue à l'équilibre économique du site. Sans cette réhabilitation, l'écurie 7 ne sera plus en mesure d'héberger dans les conditions de sécurité nécessaires, les chevaux et leur cavalier. Cette écurie serait donc délaissée au profit de boxes mobiles.

Ces boxes mobiles, outre le fait qu'ils soient coûteux (location nécessaire), ne contribueront pas à véhiculer une image à la hauteur de celle du patrimoine du site.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 2 022 550€ HT, dont 1 928 041.30€ de travaux et 94 508.70€ d'honoraires.

La réalisation de l'opération est prévue sur 4 ans

Chaque membre du Syndicat Mixte (Région Bretagne, Département du Morbihan, ville d'Hennebont et Lorient Agglomération) a été sollicité dans le cadre du plan de financement de l'opération. D'autres partenaires financiers ont également été sollicités, comme la DRAC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)	
Travaux et honoraires	2 022 550 €	État DRAC	328 690 €
		Région - BVEB	474 257 €
		Département	263 474 €
		Lorient Agglomération	474 257 €
		Ville d'Hennebont	77 362 €
		Autofinancement	404 510 €
TOTAL HT	2 022 550 € HT	TOTAL	2 022 550 €

LE PRESIDENT présente le plan de financement prévisionnel de l'opération Ecurie 7. Il souligne la participation de la DRAC à hauteur de 328 690 € et l'inscription d'un autofinancement à hauteur de 404 510 €. Cet autofinancement est partiellement inscrit comme un emprunt.

Jean-Marc BEAUMIER ajoute que sur le projet de l'Ecurie 7 au-delà d'optimiser un outil productif, c'est aussi la préservation du patrimoine qui est en jeu. Il rappelle que la rénovation des bâtiments est faite en priorité sur les bâtiments qui servent au quotidien à la valorisation sportive et culturelle du site.

Fabrice LEBRETON souhaite avoir des précisions sur l'autofinancement inscrit dans le plan de financement prévisionnel de l'écurie 7.

LE PRESIDENT explique que l'autofinancement de 404 K€ sur quatre ans permet d'équilibrer l'opération. Si le syndicat mixte est capable d'auto-financer 100 K€ par an, il n'y aura pas de nécessité de passer par un emprunt.

Jean-Marc BEAUMIER ajoute que les quatre collectivités contribuent au budget de fonctionnement du Syndicat et que chaque année des sommes sont fléchées sur le budget d'investissement. Ces sommes fléchées représentent la capacité d'autofinancement du syndicat mixte. Cette capacité d'auto-financement devra

être confirmée lors de l'atterrissage budgétaire 2024. En l'occurrence la baisse potentielle- des participations des membres fragiliserait le montage présenté.

Aurélie MARTORELL au regard de la baisse annoncée des contributions de la Région, souligne que les crédits de fonctionnement du Syndicat mixte vont baisser. Elle se demande si le Syndicat pourra encore dégager des sommes du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.

Jean-Marc BEAUMIER explique que le challenge est de compenser la baisse de contribution de la Région par une augmentation des recettes.

Aurélie MARTORELL évoque la possibilité de vendre certains bâtiments.

LE PRESIDENT rappelle qu'il avait été proposé à Morbihan Habitat que les immeubles donnant sur l'extérieur soient transformés en logements sociaux ou étudiants, et que la proposition a été déclinée.

Jean-Marc BEAUMIER indique que, dans le cadre de la cession de l'Etat vers les collectivités de Lorient Agglomération et Hennebont, il était convenu dans l'acte d'achat que sur une période de 10 ans, les plus-values potentielles opérées sur des ventes sont soumises à reversement partiel à l'ancien propriétaire, l'Ifce en l'occurrence. Il ajoute que les bâtiments appartiennent à Lorient Agglomération et donc le fruit des ventes lui revient.

Laurent DUVAL ajoute que, pendant la période des travaux, le Syndicat mixte devra financer le projet alors que le retour sur investissement ne se fera qu'à l'issue des travaux.

Fabrice LEBRETON votera contre et explique son vote par cohérence avec son mandat de conseiller municipal d'Hennebont. Son groupe a voté contre lors du budget présenté.

LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2410-1 et suivants et R.2431-1 et suivants, R.2172-1 et suivants,
Vu la note de présentation annexée,
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** le programme de restauration de l'écurie n°7 et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 022 550 € HT dont l'enveloppe du maître d'ouvrage affectée aux travaux à un montant de 1 928 041.30€ HT.

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération

Article 3 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment pour solliciter les financements nécessaires à la réalisation de l'opération et signer les conventions correspondantes.

Délibération adoptée avec 7 voix pour et 1 contre.
Contre : Fabrice LEBRETON

4 - ECHANGE SUR L'EVOLUTION DU SCHEMA DE GOUVERNANCE DU HARAS

LE PRESIDENT propose, dans l'attente de la définition du nouveau mode de gouvernance du Haras, de conclure, avec la SEM SELLOR, un nouveau marché de prestation de services pour assurer la Direction du Syndicat mixte, d'une durée de 6 mois, reconductible une fois.

Jean-Marc BEAUMIER ajoute qu'il va falloir réinterroger la forme juridique du Syndicat mixte afin d'avoir une évolution claire et concertée dans le courant de l'année 2025.

LE PRESIDENT souhaite bâtir au plus tôt les scénarios de nouvelle gouvernance. Il faudra recueillir les intentions des quatre collectivités, leurs objectifs à travers cet outil touristique, culturel, sportif et patrimonial.

Claudine CORPART confirme que cette réflexion doit s'engager eu égard aux différents échanges depuis un an avec le Conseil Régional sur le devenir des Syndicats mixtes.

Jean-Marc BEAUMIER ajoute qu'actuellement cette réflexion sur l'évolution du schéma de gouvernance ne se traduira pas par un retrait, mais par un maintien de l'accompagnement, d'un engagement auprès du Haras sous une forme à déterminer. Il ajoute qu'il a été convenu lors du dernier bureau de reporter le Comité de site, initialement prévu le 24 octobre, après la réception du rapport définitif de la CRC.

5 - RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement à la mi-octobre d'un adjoint technique polyvalent en remplacement d'un contrat qui se terminait le 30 septembre. Cet agent est affecté aux écuries.
- L'intendant général a muté à son initiative. Il n'a pas encore été remplacé. Une réflexion est en cours sur une éventuelle nouvelle organisation.
- Le Président demande qu'une étude soit faite sur les exosquelettes afin d'envisager d'équiper les agents du Haras afin de prévenir les maladies professionnelles.
- A compter du 01/01/2025 mise en place obligatoire de la participation à la prévoyance des agents avec une délibération en décembre.

6 - POINTS DIVERS

- Avis positif de la DDFP pour une opération de mécénat pour la restauration du petit pavillon de la conciergerie

Anne LEGUESTRE présente le travail mené avec Maryse PIVAUT, conseillère aux décideurs locaux, sur l'ouverture de projet au mécénat afin de trouver des nouvelles pistes de financement. Le premier projet est la « Restauration intérieure du petit pavillon de la conciergerie » avec l'Association Frères d'âmes au 1^{er} janvier 2025 pour 90 K€. Ce mécénat est ouvert aux particuliers et aux entreprises avec une défiscalisation.

Stéphane LOHEZIC propose aussi de se renseigner auprès des Fondations qui pourraient être des mécènes intéressants.

Aurélien MARTORELL demande si le projet d'école du Cheval en ville est toujours d'actualité.

LE PRESIDENT indique que cette école nationale du Cheval de ville est en attente du fait d'un problème majeur institutionnel avec les fédérations nationales : l'Association Française des Equidés de travail et la Fédération du Conseil des Chevaux. Après l'établissement de rapports importants, l'Etat a décidé de stopper ces projets. Malgré tout, en parallèle, les agents du Haras continuent à être formés à la conduite des attelages.